

PRÉSENTATION DU COMITÉ DE DIALOGUE

« *Radiofréquences & Santé* »

1. CONTEXTE

A l'issue de la table ronde « *Radiofréquences, santé et environnement* » organisée fin 2009, les pouvoirs publics ont décidé de transférer les compétences de la Fondation Santé et Radiofréquences à l'Afsset, devenue l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) en juillet 2010. Cette décision a fait de l'Anses un pôle de premier plan scientifique sur les radiofréquences. En plus de ses missions d'expertise, elle a maintenant en charge :

- Le financement et le suivi de projets de recherche sur le sujet santé et radiofréquences,
- La mise en place d'un comité de dialogue entre scientifiques et parties prenantes pour débattre et faire des propositions sur les travaux qu'elle mène sur ce sujet.

Jusqu'en 2018, une taxe additionnelle à l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) permettait de collecter des fonds pour financer des activités de recherche dans ce domaine. Suite à la suppression de cette taxe, le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire a attribué en 2019 un financement de 2 m€ à l'Anses dans le cadre du Programme National de Recherche en Environnement Santé Travail (PNR - EST) pour poursuivre son appel à projet de recherche dédié aux radiofréquences.

2. OBJECTIFS

La mise en place de ce comité de dialogue s'inscrit dans le prolongement de l'expérience acquise dans le cadre de la Fondation Santé et Radiofréquences et tient compte des évolutions institutionnelles survenues récemment.

Son ambition est d'être un lieu d'échanges, de réflexion et d'information sur les questions scientifiques relatives aux effets potentiels sur la santé des radiofréquences et à leur évaluation. Il est entendu que seules les questions entrant dans le champ de responsabilités de l'Anses seront traitées, celles se rapportant aux mesures de gestion et aux dispositions réglementaires susceptibles d'être jugées nécessaires ayant été abordées dans le cadre de la table ronde radiofréquences animée par les pouvoirs publics.

L'ancrage du comité de dialogue à l'Anses permet de nourrir les orientations de travail, tant du Comité scientifique en charge du programme de recherche dédié, que du groupe de travail « Radiofréquences et Santé » chargé notamment de la mise à jour de l'expertise collective relative aux effets sanitaires des radiofréquences et rattaché au Comité d'experts spécialisés intitulé « Agents physiques, nouvelles technologies et grands aménagements ».

Cette instance a pour objectifs de :

- Echanger et débattre sur les travaux scientifiques produits ou à encourager ;
- Questionner leurs domaines de validité ou d'application ;
- Faire des propositions sur les orientations de recherche à conduire et/ou sur des expertises à mener ;
- Faire des recommandations sur la valorisation de ces travaux à des fins d'information.

3. FONCTIONNEMENT

Ce comité de dialogue, mis en place en 2011 à l'issue d'un appel à manifestation d'intérêt, réunit des représentants d'associations et de syndicats de salariés, des opérateurs de téléphonie mobile et des constructeurs, des institutions, des collectivités territoriales et des élus dans un souci d'équilibre des organisations représentées.

Le Directeur général de l'Agence en a confié la présidence fin 2018 à Dominique Marbouty, retraité du Commissariat Général au Développement Durable.

Cette instance se réunit de 2 à 3 fois par an, selon les besoins exprimés par ses membres, l'actualité et les travaux de l'Agence.

Ses membres s'engagent à une participation régulière et à ne pas utiliser ou rapporter directement les propos des diverses parties prenantes lors de ces réunions. Les verbatim, qui retracent in extenso la teneur des échanges, sont des documents de travail internes au groupe et n'ont pas vocation à être diffusés.

L'Anses se réserve le droit d'exclure toute personne qui ne respecterait pas les règles de fonctionnement ci-dessus.

Les frais de déplacement des représentants associatifs basés en province peuvent être pris en charge.

L'animation et la gestion du Comité sont assurées par Régine Fraysse-Boutrais au sein de la *Mission Sciences Sociales Expertise et Société* de l'Anses (Pôle Sciences pour l'Expertise).

4. COMPOSITION

A la suite d'un appel à manifestation d'intérêt lancé via internet avant son installation et de candidatures postérieures, les membres de cette instance sont :

Institutions / Collectivités Territoriales / Elus

- Jean-Benoit AGNANI, Agence Nationale des FRéquences (ANFR)
- Véronique PICARD, Association des Maires de France (AMF)

Opérateurs de téléphonie mobile et radiodiffuseurs

- Carmen ALVAREZ, Responsable Radiofréquences & Santé, SFR
- Pascal BARY, Direction de l'Environnement et de la Responsabilité Sociale, Orange
- Hervé de TOURNADRE, Directeur fréquences et protection, Bouygues Telecom
- Maxence DEMERLE, Délégué Général, Alliance Française des industries (AFNUM)
- Alexandre GALDIN, Fédération Française des Télécoms (FFT)
- Sabine LOBNIG, Mobile & Wireless Forum (MWF)
- Pascal STEYAERT, Free Mobile

Associations

- Marc ARAZI, Alerte Phone Gate
- Catherine BIDOIS, Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV)
- Jacqueline COLLARD, Présidente, Santé Environnement Rhône-Alpes (SERA)
- Virginie COLLIGNON, Collectif Vigilance Franklin
- Janine LE CALVEZ, Pour Rassembler Informer et Agir sur les Risques liés aux Technologies Electromagnétiques (PRIARTÉM)
- Laurent LE GUYADER, Secrétaire, Générations Futures
- Madeleine MADORE, Présidente, Le Lien (CISS)
- Sophie PELLETIER, Collectif des électrosensibles (EHS)
- Pierre-Marie THÉVENIAUD, Robin des Toits
- Ginette VASTEL, France Nature Environnement (FNE)
- Daniel VOLLANT, Centre de Recherche et d'Information Indépendant sur les Rayonnements ÉlectroMagnétiques (CRIIREM)

Syndicats de salariés

- Philippe DALAUDIERE et Alain DELAUNAY, Confédération Générale du Travail (CGT)